
Mars | 23

Règlement sur le port de l'uniforme scolaire 2023-2024
Précolaire



Règlement sur le port de l'uniforme scolaire 2023-2024

Précolaire

L'élève doit porter l'uniforme du pavillon précolaire et primaire de l'Académie Saint-Louis tous les jours, à moins d'une directive contraire de la direction de l'école. Certains éléments de la garde-robe sont indiqués comme obligatoires et constituent la tenue officielle ; d'autres sont optionnels. Veuillez noter que la tenue officielle est exigée lors d'événements spéciaux.

La direction se réserve le droit d'exiger l'achat d'un nouvel uniforme si celui porté par un élève n'est pas réglementaire. La direction se réserve également le droit d'interdire tout accessoire indésirable ou contraire aux valeurs de notre école.

❖ **Tous les vêtements et effets personnels doivent être identifiés.**

Pour la classe - Tous les vêtements doivent provenir de notre collection offerte par Racine Carrée à l'exception des bas et des espadrilles.

Uniforme officiel (obligatoire)

- ✓ Jupe-culotte ouatée marine (**filles**)
Veuillez noter que la jupette doit obligatoirement être portée avec le collant du mois d'octobre au mois d'avril inclusivement.
- ✓ Pantalon ouaté marine (**garçons et optionnel chez les filles**)
- ✓ Polo rouge à manches courtes ou longues
- ✓ Bas courts au-dessus de la cheville, aux genoux ou collants marine
- ✓ Espadrilles **avec velcro** qui ne marquent pas le plancher (sans lumières, ni roulettes). Les chaussures de type bottines ne sont pas permis.

Autres vêtements (optionnels)

- ✓ Bermuda ouaté marine
- ✓ Cardigan ouaté marine
- ✓ Polo blanc à manches courtes ou longues
- ✓ Polo rugby (nouveau rentrée 2023)
- ✓ Robe polo (nouveau rentrée 2023)

Pour les cours d'éducation physique – La vente de l'uniforme est organisée par le comité de parents lors des séances d'essayage et sur le site internet de l'école.

Tenue obligatoire

- ✓ Short marine avec les lettres ASL ou scorpion
- ✓ T-shirt rouge ou jaune affichant le logo de l'école à l'avant et les lettres ASL à l'arrière
- ✓ Espadrilles **avec velcro** (*les mêmes que ceux portés en classe*)
- ✓ Chaussettes de sport (**optionnel**)

Pour l'extérieur :

- ✓ Autres espadrilles **avec velcro** (sans lumières, ni roulettes), car les espadrilles d'intérieur ne sont pas permises dans la cour.

Portez une attention particulière aux consignes suivantes :

- ❖ Les bijoux doivent être discrets, petits et sobres. Aucun perçage n'est permis à l'exception des oreilles. Lors des cours d'éducation physique, pour des raisons de sécurité, aucun bijou n'est permis à l'exception des boucles d'oreilles si elles sont petites.
- ❖ Les cheveux doivent être propres et peignés. S'ils touchent le dessus des épaules, ils doivent être entièrement attachés. Seules les teintures de couleur naturelle sont acceptées. Le visage doit être bien dégagé. Les petits bandeaux, cerceaux ou barrettes sont permis. Les cerceaux oreilles de chat ou à pompons sont interdits. Le foulard, porté dans le cou ou sur la tête, n'est pas permis à l'intérieur de l'école.
- ❖ La casquette est permise à l'extérieur seulement.
- ❖ Le maquillage est interdit, sauf le brillant à lèvres s'il est transparent. Le vernis à ongles, s'il est utilisé, doit être bien appliqué sur toute la surface de l'ongle. Les faux ongles sont interdits. Les tatouages visibles ne sont pas acceptés.

Nous comptons sur votre collaboration pour l'application de ces règlements.